

Le Courrier de l'Ouest Publié le 09/12/2022

Les 117 ans de la laïcité fêtés à Niort

Deux rendez-vous ont eu lieu ce vendredi 9 décembre 2022 à Niort. Le premier, en fin de matinée, a donné lieu à un débat sur la laïcité. Le second s'est poursuivi en soirée par un ciné débat.



Le 9 septembre 1905, la loi sur la Séparation des Églises et de l'État était adoptée par le Parlement français. Elle est un des fondements du principe de laïcité inscrit dans notre constitution. À l'occasion de l'anniversaire de cette loi, plusieurs organisations s'associent chaque année.

Cela a une fois de plus été le cas à Niort, autour de l'arbre de la laïcité planté en 2011, où un rassemblement symbolique a eu lieu ce vendredi 9 décembre à 12 h 15. Patrick Massé, au nom du Comité départemental d'action laïque, a remercié les personnes **qui font un travail très important sur ce dossier-là** et la vingtaine d'organisations **qui soutiennent notre action depuis plusieurs années. Car dans le contexte local, la laïcité résonne fort.** Néanmoins, il juge utile **de continuer à faire ce travail de pédagogie sur le thème de la laïcité d'une manière incessante.**

Universités : public versus privé

La Ligue des droits de l'homme a toujours défendu les valeurs de la laïcité. **Ce n'est donc pas aujourd'hui que nous serons absents**, indique Christian Héraud, de la Ligue. **D'autant plus qu'on constate assez souvent des coups de canif assez insidieux sur ce grand principe.**

François Gibert, élu niortais, qui a fait il y a deux ans un travail de recherche de l'information et de compilation sur la réalité du monde universitaire à Niort, met en évidence la contradiction qui existe **entre l'université publique qui était délaissée et avait de moins en moins de moyens et l'université privée qu'on facilitait en octroyant des subventions.** Évoquant un manque d'équité, Yann Jezequel, juge important **que l'argent public aille en priorité aux universités publiques, qui, elles, ont des droits d'entrées abordables.** Et cette dame d'ajouter : **Les universités privées n'ont aucun droit à s'appeler université. Seules les universités publiques sont habilitées à délivrer des diplômes d'État. Le précédent préfet, Emmanuel Aubry, nous a fait parvenir un courrier en ce sens.**

En soirée, sous l'impulsion de LLC (Liberté laïcité citoyenneté) et avec le soutien de La Ligue de l'enseignement, DDEN, FCPE, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FSU, FNEC-FP-FO, la Libre Pensée 79, La Ligue des droits de l'homme, Place publique, le PS, Génération Écologie, EELV, LFI, PCF, Générations, POI, un ciné-débat articulé autour du film **La Séparation** de François Hanss était proposé au Patronage Laïque.

De nombreuses actions

Dans un communiqué, l'académie de Poitiers rappelle que **« l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu, chaque année, à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité au sein des écoles et des établissements de l'académie de Poitiers, comme partout en France. »**

« Les écoles et établissements sont très mobilisés pour cette journée nationale de la Laïcité. Ces actions leur permettent notamment de travailler ensemble, formalisant autour de cette notion fondamentale les liens école-collège, collège-lycée et lycée-enseignement supérieur. Les actions partenariales avec les associations et les collectivités locales sont aussi particulièrement riches. »

Dans l'académie de Poitiers, **« ce sont près de 200 actions qui sont organisées cette année dans les écoles, collèges et lycées. »**